

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les Zamibulles Inc.	Numéro de permis 2011794	Date d'inspection Le 18 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie les Zamibulles Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 629 rue Victoria Edmundston NB E3V 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	29 juin 2022	18 juil. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Reçu par courriel.			
Commentaires généraux			
Aucune visite n'a été faite en garderie.			

original signé par  
**Pascale Dumont-Levesque**  
\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 juillet 2022  
\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
**Melanie Levesque**  
\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 juillet 2022  
\_\_\_\_\_  
Date